

Lévis, le 18 décembre 2020

Communiqué aux employeurs

La Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches vous invite à vous préparer dès maintenant à l'application des mesures de prévention de la COVID-19, au retour du congé des Fêtes. Ceci est d'autant plus important considérant que notre région est en zone rouge, que le nombre de cas ainsi que le nombre d'éclosions dans les milieux de travail demeurent importants. Nous vous recommandons de :

- Appliquer systématiquement le questionnaire des symptômes de COVID-19 dans la fiche de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19>. Toute personne ayant un questionnaire positif ne doit pas se présenter au travail et doit appeler le 1 877 644-4545.
- Appliquer les mesures suivantes :
 - L'exclusion des cas, des contacts de cas et des travailleurs symptomatiques.
 - L'application de l'hygiène des mains et le respect de l'étiquette respiratoire.
 - Port du couvre-visage pour la clientèle.
 - Le nettoyage et la désinfection des surfaces et des objets.
 - La ventilation des lieux de travail (locaux et véhicules).
 - La communication, l'information et la formation, etc.

De plus, ces autres mesures doivent aussi être appliquées dans l'ordre de priorité présenté :

- Minimisation des contacts.
- Distanciation physique d'au moins 2 mètres.
- Barrières physiques.
- Si la distanciation physique de 2 mètres ne peut être maintenue, sans barrière physique, ajout des équipements de protection individuelle (masque de procédure de qualité, protection oculaire lorsqu'indiquée). Veuillez noter que le couvre-visage en tissu n'est pas accepté pour les travailleurs.

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieu-travail-covid19>

Porter une attention particulière pour éviter les goulots d'étranglement, c'est-à-dire les situations ou les endroits où plusieurs travailleurs se retrouvent en même temps : entrées et sorties, horodateur, vestiaires (casiers), salle de repas, salle de repos, salle de réunion, fumoirs, etc.

Sachez que nous travaillons en étroite collaboration avec la CNESST pour nous assurer que les mesures sanitaires exigées par la Santé publique sont mises en place.

Un guide visant à vous outiller afin de réduire les risques de propagation du virus dans votre milieu de travail est disponible à l'adresse suivante :

https://www.cisssca.com/fileadmin/CISSSMP/Professionnels_M%C3%A9decins_et_partenaires/Sante_au_travail/Gestion_des_%C3%A9closions_COVID-19_-_Guide_de_l_employeur_-_SAT_Chaudi%C3%A8re-Appalaches-2020-11.pdf

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez également communiquer avec nous en composant :

Services de santé au travail Lévis

418 839-2070

Services de santé au travail Saint-Georges

418 228-6272

Services de santé au travail Montmagny

418 234-1211

Services de santé au travail Thetford

418 755-0226

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Joyeuses Fêtes!

La directrice de santé publique,



Liliana Romero, MD, MSc., FRCPC

Direction de santé publique

363, route Cameron

Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2

Téléphone : 418 386-3546 (interne # 43546)